RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1283 DU 23 OCTOBRE 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2024-896 du 17 avril 2024 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines ;
- vu le décret n°2021-174 du 28 avril 2021 portant approbation des statuts de l'Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures ;
- sur proposition du Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 octobre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Fabrice Emélien Adéoyé MARCOS**, représentant du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines :
- monsieur **Mèvognon Sourou Serge-Hervé HOUSSOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Abdel-Aziz ISSAKA**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;



- monsieur Yémalin Philibert ADANKON, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Victor Kouassi ANANOUH**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable ;
- lieutenant-colonel Abasse OLOSSOUMARE, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique;
- monsieur Abdou-Latif SALIOU, représentant du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Article 2

Monsieur **Fabrice Emélien Adéoyé MARCOS** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures.

Article 3

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable. Il court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-175 du 28 avril 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures ainsi que toutes autres toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 23 octobre 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI

Ministre d'État

Le Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines

Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; HAAC 2; HCJ 2; ME 2; MEF 2; AUTRES MINISTERES 22; SGG 4; INTERESSES 7; JORB 1.